

CNAS DU 7 Janvier 2016

Une baisse historique du budget!

Ce Conseil National d'Action Sociale était présidé par Mme BRAUN-LEMAIRE, Directrice des Ressources Humaine adjointe du Secrétaire Général. L'ordre du jour était le suivant :

1. Approbation du PV du CNAS du 7 juillet 2015
2. Point soumis pour avis :
 - Projet de budget de l'action sociale 2016
 - Conventions d'objectifs et de moyens 2016-2018 des 3 associations.
 - Revalorisation des prestations d'accès à la propriété pour les primo-accédants et du prêt à l'amélioration de l'habitat pour les travaux liés aux économies d'énergie.
 - Mesures ALPAF pour l'accompagnement des personnel DGDDI dans le cadre du protocole directionnel de mars 2015.
 - Harmonisation tarifaire.
3. Questions diverses.

Voir la déclaration liminaire sur :
www.fo.finances.fr

Budget de l'action sociale 2016 :

Mme BRAUN LEMAIRE ouvre la séance en nous indiquant que ce CNAS n'a pas vocation à entrer en profondeur sur les sujets de l'ordre du jour. Elle estime qu'il faut se donner du temps et aborder ces sujets en groupe de travail du CNAS. Dans un premier temps il a pour objectif de permettre aux associations de fonctionner.

S'agissant de la note d'orientation absente des documents

de travail, elle préfère la présenter plus tard compte tenu des échanges futurs qui pourraient modifier son contenu.

Concernant l'agenda ministériel, il est à reconstruire pour le redémarrage du dialogue social.

Le budget de l'action sociale s'élève en 2016 à 130m€, Mme Braun Lemaire précise que les prestations sont préservées malgré un budget contraint. Elle souhaite que s'engage une réflexion sur un rééquilibrage des prestations offertes en réévaluant les besoins des agents suivant les évolutions. Il faut se préparer à ce que l'enveloppe diminue certaines années. En ce qui concerne les crédits pour les crèches, même si il n'y avait pas eu de ponction sur le budget, il n'y aurait pas eu de places en crèche de prévues en 2016 !

Pour FO FINANCES si cet exercice est juste un survol des points de l'action sociale, il aurait fallu en être informé en amont.

S'agissant des réservations de places en crèche, la direction ne prévoit aucun crédit alors que le projet d'accord sur le plan égalité professionnelle 2015-2017 prévoyait 30 réservations de berceaux sur 3 ans (mesure 10 du plan). Celles-ci ont été supprimées malheureusement faute d'accord majoritaire.

La restauration est le 1^{er} poste budgétaire. La subvention à l'AGRAF augmente de 7% en 2016. La baisse de la fréquentation est toujours constatée d'une façon générale en particulier cette fois sur le restaurant Reully à Necker qui est due en partie à la mise en place du plan Vigipirate.

Pour ce qui concerne le titre restaurant, FO FINANCES regrette que le reversement de la part agent revienne sur le budget général sans compensation pour le budget d'action sociale.

Tourisme social : Les crédits pour l'EPAF sont en baisse de 582 000€. La direction précise que cela correspond en grande partie au montant des travaux sur EMBRUN qui ont fait l'objet d'une avance en 2015. S'agissant de la Saline à la Réunion, le permis de construire a été déposé en novembre dernier. Si tout se passe bien, le centre devrait ouvrir à la Toussaint, il comportera 16 chalets (coût de 2M€ environ).

Logements : En 2015 l'objectif des 10000 logements réservés a été atteint. Malgré la suppression de la subvention en 2016, la direction explique que l'objectif est de maintenir le parc à ce même niveau.

Pour FO FINANCES même si l'association ALPAF a un bon niveau de trésorerie pour fonctionner en 2016, il n'en reste pas moins qu'elle doit compter sur une subvention de l'état en 2017 pour continuer à exploiter et maintenir les prestations. Pour cette raison, FO FINANCES a demandé lors du groupe de travail du 3 décembre 2015 que s'engagent dès maintenant des discussions sur les perspectives 2017.

Crédits d'actions locales

FO FINANCES rappelle que depuis 2014, la répartition des CAL (anciennement BIL) entre les actifs, les enfants et les retraités a vu son calcul modifié. Dans un même temps, la direction intégrait la gestion des coins repas dans les CAL. De ce fait, en 2014, 65 départements subissaient des baisses de crédits. FO FINANCES avait voté CONTRE considérant que cette décision allait mettre un peu plus en difficulté les agents et les délégations.

Ainsi, la baisse continue, elle est de 26 890 € en 2016. Les dotations ont été calculées en fonction des effectifs actualisés. FO FINANCES s'interroge sur l'utilisation des crédits en fin d'année et notamment si la fiche technique des crédits d'actions locales est bien appliquée dans certaines délégations. Elle demande une information sur les crédits dans leur détail. Il nous a été précisé que l'utilisation par département sera donnée dans l'année et que la maquette de calcul des CAL sera transmise aux fédérations.

Les crédits de fonctionnement attribués au réseau des délégations de l'action se maintiennent en 2016 par rapport à 2015. Pour autant, FO FINANCES dénonce une baisse totale de 1 078 000 € en 4 ans alors même qu'il y a encore des délégations d'action sociale à reloger !

La direction indique que les 5 opérations de relogement de délégations seront financées en 2016 en partie par la direction d'accueil et l'autre partie par DRH3.

Aides et secours aux personnels en difficulté : Le dispositif a été modifié en 2015, le montant des aides pécuniaires peut s'élever à 3000 €. Autre piste d'amélioration : la prise en charge éventuelle des frais de maladie dépassant les 3000 €.

Le schéma d'emplois pour 2016 n'a toujours pas été communiqué. La directrice indique qu'elle n'a pas le retour du ministre !

FO FINANCES s'interroge sur ce retard dans la mesure où le 3 décembre la direction nous a informés que le plafond d'emplois de 2016 serait le même qu'en 2015.

A priori, à ce jour il n'y aurait aucune garantie pour le maintien du même nombre d'emplois « action sociale ».

Les crédits dédiés à la **protection sociale complémentaire** sont de 5M€ correspondant à l'acompte de 2016 et le solde de 2015. La direction explique que les crédits budgétés varient en fonction des transferts solidaires de l'année N-1 qui sont communiqués par la Mutuelle.

FO FINANCES dénonce la baisse régulière de la subvention depuis plusieurs années. Elle estime qu'à la veille du prochain référencement, c'est un nouveau signe de désengagement de l'Etat.

Aucune garantie
pour le maintien des
emplois
«Action sociale»

Conventions d'objectifs et de moyens 2016-2018 des 3 associations.

Les conventions sont signées tous les trois ans. La nouvelle convention 2016-2018 doit être validée en urgence pour que les associations puissent fonctionner en toute légalité. FO FINANCES condamne l'amputation de la subvention des associations des crédits liés aux paiements des loyers ainsi que la modification sur le plafond d'emplois qui génère moins de visibilité pour les organisations syndicales. Pour nous rassurer, la direction précise que ces plafonds d'emplois nous seront notifiés en conseil de surveillance chaque année. FO FINANCES rejette cette méthode qui pour elle, revient à donner à la direction toute latitude pour supprimer des emplois chaque année.

Revalorisation des prestations d'accèsion à la propriété pour les primo-accédants et du prêt à l'amélioration de l'habitat pour les travaux liés aux économies d'énergie.

S'agissant de l'accèsion à la propriété, il est proposé d'augmenter, pour les primo accédants, les montants alloués au titre du prêt immobilier complémentaire et de l'aide à la propriété.

S'agissant de l'amélioration de l'habitat, il est proposé de doubler le montant alloué au titre du prêt amélioration de l'habitat pour les travaux destinés à réaliser des économies d'énergie, effectués par une entreprise agréée RGE (reconnue garant de l'environnement). Les représentants **FO FINANCES** à l'assemblée générale de l'ALPAF ont travaillé dans un esprit consensuel pour améliorer les prestations.

FO FINANCES a voté POUR ces modifications.

Mesures ALPAF pour l'accompagnement des personnel DGDDI dans le cadre du protocole directionnel de mars 2015.

S'agissant de l'aide à la première installation (API), elle est actuellement réservée aux primo-arrivants ou aux mutations professionnelles résultant d'une promotion de catégorie. Elle sera étendue aux agents douaniers mutés ou déplacés suite à une restructuration.

S'agissant des prestations d'accèsion à la propriété, elles seront accordées aux agents douaniers mutés ou déplacés suite à une restructuration, avec des montants revalorisés par rapport aux montants actuellement servis aux agents.

Lors des séances de travail, **FO FINANCES** avait notamment fait des remarques par rapport à la date de la fermeture du service et également du nombre de kilomètre à partir duquel l'agent peut bénéficier de l'aide en accord avec le Complément Spécifique de Restructuration.

Toutes les propositions de **FO FINANCES** ont été acceptées, nous avons donc voté POUR ces modifications.

Restauration collective: Revalorisation de l'harmonisation tarifaire

FO FINANCES condamne l'augmentation de 1% prévue en 2016 dans un contexte social difficile pour les fonctionnaires qui subissent depuis 6 ans une baisse de leur pouvoir d'achat.

FO FINANCES rappelle que l'harmonisation tarifaire n'est pas appliquée dans certaines petites structures et pour les retraités non plus.

FO FINANCES a voté contre

QUESTIONS DIVERSES

Concernant le problème soulevé par les fédérations, s'agissant de l'impact de la RIFSEEP sur la position indemnitaire des assistantes du service social et des conseillères techniques, l'administration est consciente du problème, pour elle leur mécontentement se justifie.

Elle précise que pour compenser leur perte de rémunération, d'autres pistes seront présentées rapidement. La directrice s'engage à travailler avec les acteurs sociaux pour trouver une solution dans le cadre du PPCR. Un groupe de travail pourrait avoir lieu en février.

Premier rendez-vous dans l'agenda social ministériel 2016, ce CNAS n'a pas permis d'avoir de perspectives rassurantes.

Non seulement les orientations budgétaires ont été confirmées mais de plus, le renvoi à des groupes de travail ultérieurs des dossiers d'actualités, interpelle sur les véritables intentions des autorités ministérielles.

Le CNAS doit demeurer l'instance où le débat sur la politique de l'action sociale ministérielle permette un échange constructif et contradictoire.

FO FINANCES y veillera à l'occasion de chaque réunion des prochaines instances.

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ
DE L'ACTION SOCIALE SUR :

<http://www.financesfo.fr/>

Rubrique ACTION SOCIALE